

(4)

16. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Cent, Sixante francs.*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *En Argent; rien autre.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

La Bourne des Pauvres paye Sixante francs & La Commune, Sixante deux francs.

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Le C-devant Seigneur de Prangins Gland & Vich. Payoit trente huit francs.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

Mais il s'est déclaré ne vouloir plus payer depuis l'année de l'année 1798.

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

Il est présentement question de savoir qui payera cet article.

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Ad. Les cotisations du C-devant Seigneur de Prangins pour les pères de famille de Vich étoit un don pur et gratuit de sa part, & l'effe de l'insulte qu'il faisoit à la propriété d'une commune de son fief, mais qui ne lui est plus rien aujourd'hui. C'est par la même raison qu'il a été refusé toute la somme qui lui étoit distribuée précédemment dans cette commune, ainsi que dans celle de Gland.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ecole de Vich.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Gland.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune proprement dite.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Paroisse de Vich, & de l'Agence de Gland.*

d. District *De Nyon.*

e. Canton *Du Léman.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. — *Idem.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Elles en sont très-peu éloignées.

Le Village faisant 80 foyers de ménage dans la circonférence du premier quart d'heure — & cinq fermes, faisant 6 ménages dans la circonférence du second. Mont 86 ménages —

Le Village de Gland & les cinq fermes sont La Lignère, éloignée de 20 minutes. Meider, éloignée d'un quart d'heure, Les Marais, à 1/2 heure, Les avuillons à 25 minutes, & les Sales à 25 minutes; Mais de toutes ces fermes il ne vient actuellement point d'enfant à l'école.

Les enfants qui fréquentent cette école actuellement, et qui sont au nombre de 62. sont tous dans le Village de Gland, des années il y en a même jusqu'à 70.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

A 15 minutes de Gland est Vich, à 15 minutes de Vich & à 30 de Gland est Beguin paroisse, et Coinsins qui sont aussi éloignés l'un de l'autre de 30 minutes; à 3/4 d'heure de Vich & Coinsins, à 30 minutes de Beguin, & à une heure de Gland, est Genottier, à 40 minutes de Gland & Coinsins, & à 46 de Vich, est Brangins, - à 36 minutes de Gland sont encore Dully et Luins, & à 6 minutes du même côté est Bursins.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

On enseigne à connaître les Lettres, à épeller et à lire, on fait apprendre le Catéchisme d'Ostervald retouché, on enseigne à écrire & à Calculer &c. Selon le tems & la Capacité des Enfants.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient dix Ecoles par semaines en été, & en hiver, excepté, 3 semaines de congé aux moissons, et autant aux Vendanges; En été, il y a une école le Dimanche pour les jeunes gens qui ne peuvent pas fréquenter celles de s'jours ouvriers.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

On apprend à lire sur des palettes, on lit et apprend par cœur des ~~Principes~~ ^{de grammaire}, le Catéchisme, on lit aussi dans le Nouveau Testament, & la Sainte Bible, quelques enfans de servent de L'ami des enfans.

- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Le Régent tient une note des absences, qu'il présente à ceux qui maintiennent l'école, & qui sert à les diriger pour les prix qu'on distribue, ou pour les Censures.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

Elle se tient en hiver, le matin depuis 8 heures jusqu'à 11 heures, le soir depuis une heure jusqu'à 4, mais à cause du nombre des enfans, on est obligé de la prolonger au delà des heures prescrites.

- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

En été il vient très peu d'enfans, soit par négligence ou par nécessité.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Citoyen Castor, Le ci-devant Baron, & les propriétaires de la Commune faisoient ce choix, après avoir fait subir un examen aux prétendants.

- b. D'où est-il?

De Walkringen, Commune près de Berne.

- c. Son nom

Jean-Pierre Herky,

(3)

- d. Son âge.

âge de quarante quatre ans

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis passé vingt-un ans

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Avant que d'être Régent, il s'est occupé une partie du tems à instruire, & l'autre partie aux travaux de la terre, Le 16. Janvier 1778, il fut établi Régent à Echichens près de Morges, où il a resté jusqu'à la St-Martin 1779; ensuite il fut établi Régent à Vich, & devant Baron de Brangins où il a resté jusqu'en 1789. Et en suite à Gland, où il est actuellement.

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Les moments qu'il a après son office, il les emploie à travailler à la terre.

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

En hiver, - 37 Garçons, & 25 filles,
En été, - - - - - Non fréquente très peu.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Chaque Père, quand-il veut introduire son enfant dans l'école, doit payer six batz non pas au Régent, mais au Gouverneur de la Commune.

- 15°. Bâtiment de l'école.

Le Régent demeure, & tient l'école dans la maison de Commune.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est Vieux, & auroit besoin de réparation.

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une Chambre pour l'école; dans la maison de Commune.

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? - - - - -

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? - - - *Le ci-devant Baron de Prangins fournissait 30 L. & trois coupes de froment,*
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? - - - - - *Le Régent reçoit du Château de Nyon 8 L. trois coupes de froment, & trois coupes de messel,*
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales? - - - *La Commune fournit 52 L.*
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds? *Le Régent a la jouissance d'un petit jardin à côté de la maison où se tient l'école d'environ 3 toises en carré.*
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *La Bourse des pauvres fournit 30 L.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Remarque du Régent.

L'article des 30 L. et des 3 coupes de froment que le ci-devant Baron de Prangins fournissait pour la pension du dit Régent, lequel s'est déclaré ne vouloir plus payer depuis pâques 1798. il seroit présentement à savoir qui doit payer le Régent de cet article. Quand aux trois coupes de froment le dit Régent en a été payé jusqu'à Noël dernier, mais il n'est pas qui le payera à l'avenir.

III. Lesquels ci-devant Baron de Prangins fournissait pour la pension du Régent de grand étui de la part un don purment gratuit, & l'effet de l'intérêt qui prouve à la prospérité d'une commune des emplois, mais qui ne lui est plus rien aujourd'hui.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Prangins

Village

formant une Commune

Paroisse, ayant son Agent particulier

District de Nyon

Canton du Léman

Il y a 68 maisons ressortissantes de l'école, toutes dans la circonférence de 1/4 d'heure. 2 autres maisons dans la circonférence du 2^e quart d'heure. Entout 70 maisons.

Le Village de Prangins, avec Baney & Promenthoux, 2 hameaux de la même Commune, les Mouilles & Ladox deux fermes qui en ressortissent, & 2 maisons au Pont Farbel à l'extrémité de la Paroisse du dit Canton.

Baney est éloigné du Village d'environ 5 minutes, Promenthoux de 15. Les Mouilles de 5 minutes, Ladox d'autant, & le Pont Farbel de 30 minutes.

De Prangins il y a 53 enfants, de Baney 14, de Promenthoux 14, des Mouilles 1. & de Ladox aucun dans ce moment, non plus que du Pont Farbel.